



RÈGLEMENT FINANCIER 2021-2022



CONTRIBUTION FAMILLE

I) Contribution par élève :

La contribution financière des familles sert à couvrir les dépenses liées au caractère propre de l'établissement scolaire et celles liées à la rénovation du patrimoine immobilier et au premier équipement de l'établissement.

Maternelle	Elémentaire	Collège	Lycée
1 360€	1 490€	1 635€	1 940€

Nous vous rappelons que les acomptes versés lors de l'inscription / réinscription sont inclus dans le total des frais annuels et qu'ils sont déduits de la facture annuelle.

Toute année commencée est due en totalité. Lorsqu'un élève quitte l'établissement en cours d'année, seuls les frais de demi-pension des mois suivants la date du départ sont remboursables sur demande écrite.

A la fin de l'année scolaire, les documents de sortie (exeat, dossier scolaire...) ne sont donnés que dans la mesure où la famille a soldé son compte avec la comptabilité familles.

Badge (du CE2 à la Terminale) :

A son arrivée dans l'Etablissement à partir de la classe de CE2, chaque élève reçoit un badge. Ce badge est propriété de l'établissement et sert de contrôle à l'accès du self, à l'infirmerie et enregistre les retards.

Ce badge est à conserver tout au long de la scolarité à La Rochefoucauld.

En cas de perte, il pourra être recommandé à l'accueil de chaque site (Cler/Malar)
Il sera facturé 15 € et prélevé selon l'échéancier des contributions familles.



II) Frais par famille :

Frais Forfaitaires :

Ces frais d'un total de 205,90 €uros regroupent les frais suivants :

Abonnements à la revue Lasallienne (9.90 €) et à la Revue de « La Roche » (18 €),
adhésion à l'APEL (28 €) (15.60 € pour les familles qui s'acquitteraient de la part nationale dans un autre établissement, sur justificatif) et contribution à l'Immobilier (150 €).

Frais variables selon les cycles :

Pour l'Ecole Primaire :

- Forfait activités, sorties, voyages (montant variable selon les cycles)
- Un polo de sport (12€/polo)

Pour le Collège et le Lycée :

- Fournitures et activités éventuelles : refacturées au prix coûtant.
- 6^{ème} et nouveaux collégiens : Deux polos de sport (12€/polo)
Un polo *La Roche* (24 €/polo)
Une chasuble de sport (5€/chasuble)
- 2^{nde} et nouveaux lycéens : le pull et la cravate (50€)
- Terminales : Cotisation à l'Amicale des Anciens élèves de La Roche pour les 5 premières années d'adhésion (15 €/an), avec accès complet au site internet dédié aux Anciens (annuaire électronique...) et envoi de la Revue de La Roche, ainsi que la conservation de l'adresse `initialeduprenomnomdel'élève@laroche.org` pendant 1 an. Cette cotisation sera remboursée aux parents dont les enfants ne souhaiteraient pas faire partie de l'Amicale et bénéficier du réseau des Anciens.
La demande de refus doit être effectuée avant le 30 septembre 2021.



LA ROCHEFOUCAULD

PARTICIPATION A L'IMMOBILIER

Afin de participer au financement des projets immobiliers, vous pouvez adresser un don à l'établissement, par l'intermédiaire de la Fondation La Salle, **en mentionnant le nom de La Rochefoucauld.**

<https://soutenir-lasallefrance.iraiser.eu/particulier/~mon-don>

Cet organisme agréé, au service des œuvres des Frères des Ecoles Chrétiennes, nous reversera ensuite 95% de la somme adressée (5% étant conservé au titre de ses frais de gestion), et vous adressera un reçu fiscal.

Pour les entreprises et les professions libérales, il est possible d'effectuer un don déductible à 60% dans la limite de 5% du chiffre d'affaires (article 238bis du CGI) en s'adressant au même organisme.

Fondation de La Salle : 78 A rue de Sèvres – 75341 Paris Cedex 07

ASSURANCE

Nous vous informons souscrire un contrat groupe d'assurance scolaire auprès de Saint-Christophe assurances pour l'année scolaire 2021/2022.

Cette couverture offre des prestations et des garanties complètes afin que votre enfant bénéficie d'une protection optimale en toutes circonstances, 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

Pour éditer l'attestation scolaire de votre enfant, nous vous invitons à vous rendre sur l'Espace parents de Saint-Christophe assurances :

<http://saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>.

Vous pourrez ainsi prendre connaissance de la notice d'information regroupant les garanties, la définition des exclusions et le tarif pour lesquels votre enfant est protégé.



ETUDES ET GARDERIE – ECOLE PRIMAIRE

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16H30 à 18H.

Garderie- Maternelle

La garderie commence par un goûter fourni par l'établissement et servi au restaurant scolaire. Elle se poursuit par un temps d'activité dans le préau ou dans la cour en fonction de la météo.

Les parents peuvent venir chercher leur enfant à partir de 17h30.

Etudes surveillées - élémentaire

L'étude surveillée débute par un temps de récréation au cours duquel les élèves prennent un goûter fourni par l'établissement.

L'étude se termine à 18h00, aucune sortie anticipée n'est acceptée.

Tarifs Maternelle/Élémentaire 2021/2022

1 soir	2 soirs	3 soirs	4 soirs
245,00 €	435,00 €	575,00 €	665,00 €

Les passages exceptionnels à la garderie ou à l'étude (**8,50 €/passage**) seront facturés mensuellement et prélevés avec la contribution famille.



ETUDES - SECONDAIRE

Il s'agit d'une **étude surveillée** où les élèves pourront faire leur travail individuellement et en silence sous le contrôle d'un ou deux éducateurs.

L'élève inscrit à l'étude doit montrer une réelle motivation : un élève perturbateur sera immédiatement sanctionné, voire exclu de l'étude.

L'étude fonctionne les lundis, mardis et jeudis en deux périodes : du 20 septembre 2021 à décembre 2021 (période 1) et de janvier à mai 2022 (période 2)

Il est possible de s'inscrire pour la deuxième période qui démarre à la rentrée de janvier jusqu'au 14 janvier 2022.

Collège

L'étude est de 16h30 à 18h30 et commence par un temps de jeu animé par un éducateur

Aucune sortie anticipée n'est acceptée.

Un temps de prière facultatif est proposé aux élèves après le goûter fourni par l'établissement, avant le début du travail scolaire.

Lycée

L'étude est de 16h30 à 19h

Aucune sortie anticipée n'est acceptée.

Un goûter est donné aux élèves en début d'études.

Tarifs Collège/Lycée 2021/2022

	1 soir	2 soirs	3 soirs
1ère période	110,00 €	165,00 €	205,00 €
2ème période	190,00 €	265,00 €	345,00 €
Année entière	300,00 €	430,00 €	550,00 €



DEMI-PENSION

Les inscriptions à la demi-pension sont **tacitement reconduites** d'une année sur l'autre et modifiables à la rentrée jusqu'au 9 septembre 2021 en modifiant la fiche de renseignement élève

1. Demi-pension complète : l'élève est inscrit 4 jours par semaine.
2. Demi-pension partielle : l'élève est inscrit régulièrement 1, 2 ou 3 jours par semaine.

Une fois inscrit un jour de la semaine (le lundi par exemple), **l'élève doit obligatoirement être présent** au self **ce jour-là**, et ne peut faire valoir son droit de demi-pensionnaire un autre jour.

Tableau de tarification 2021/2022

Régime	Jours	Primaire	Collège	2 nd e, 1 ^{ère}	Terminale
1/2 P Complet (4 jours)		1135	1100	1070	1035
1/2 P Partielle	Lundi	310	305	295	285
	Mardi	310	305	295	285
	Jeudi	310	305	295	285
	Vendredi	310	305	295	285

3. Repas occasionnels :

Les modifications du régime en cours d'année ne seront possibles **qu'une seule fois dans l'année entre le 15 et le 31 janvier 2022 et effectives au 1^{er} février 2022**

A chaque fin de mois **le solde non payé** des repas exceptionnels (9,10 €/repas) sera facturé et prélevé avec la contribution famille.



MODALITES DE FACTURATION ET DE REGLEMENT

Pour l'année 2021/2022, les familles recevront à la fin du mois de septembre la facture annuelle de contribution incluant la demi-pension.

Le premier relevé de frais complémentaires sera facturé à la fin du mois d'octobre et prélevé selon les échéances choisies.

Les frais complémentaires dans l'année donneront lieu à facturation et seront prélevés au même rythme que la contribution famille.

La fréquence de prélèvement est tacitement reconduite d'une année sur l'autre.

En cas de règlement par chèque, tous les chèques doivent être donnés avant le 30 novembre avec les dates d'encaissement au dos (dernière date d'encaissement au plus tard le 5 mai).

Les factures et le compte de chaque famille seront visibles sur **l'espace en ligne Ecole Directe** de chaque responsable légal.

La dernière facture portera mention du nouvel échéancier de paiement.

A chaque fin de mois le solde non payé des passages exceptionnels à la garderie, étude ou restauration sera facturé.

Solidarité

En cas de difficulté, ou pour les situations particulières, des aménagements de paiement peuvent être proposés. Un courrier devra être adressé à la direction.

Sauf cas exceptionnel (décès ou autre), toute demande devra être impérativement formulée au plus tard le 30 septembre 2021 et accompagnée des justificatifs indispensables (avis d'imposition).



**ENGAGEMENT FINANCIER DES PARENTS
ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022**

(à renvoyer à la comptabilité pour le 14 juin 2021)

NOM et prénom de(s) l'enfant(s).....

.....

.....

NOM du payeur (si différent).....

MODE DE PAIEMENT

Reconduction du rythme de prélèvement 2020-2021

En cas de **changement** ou **d'arrivée** à la Rochefoucauld:

Prélèvements mensuels (le 5 de chaque mois, d'octobre 2021 à mai 2022)

Prélèvements trimestriels (05/11/2021-05/02/2022-05/05/2022)

Prélèvement annuel (05/11/2021) et prélèvement à l'échéance pour les factures complémentaires.

Madame et/ou Monsieur

Après avoir pris connaissance du coût de la scolarisation et des prestations parascolaires et accessoires, des modalités de facturation et de règlement, s'engage à assurer la charge financière de l'inscription de leur(s) enfant(s) dans les conditions du règlement financier et à signaler tout changement d'adresse ou de situation familiale au secrétariat, à régler les frais de scolarité, conformément au règlement financier joint à ce dossier.

Fait à le

Bruno Lagniez
Chef d'Etablissement coordinateur

Marie Loukil
Chef d'Etablissement de l'Ecole

Signature des représentants légaux